COMMUNE D'ALTRIPPE
Département de la Moselle
Arrondissement de FORBACH

Ouverture de séance 19 H 00
Fin de séance 21h00

FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 OCTOBRE 2020

Liste des délibérations :

N° de la DCM 2020	Objet de la délibération
26-2020	Assurance Greiner - Remboursement sinistre
27-2020	Prise en charge d'équipements pour le compte du Syndicat des Arboriculteurs
28-2020	Dégrèvement sur loyer des locataires 22 Rue principale
29-2020	Modification du Budget
30-2020	Contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires - Résultat
	de la consultation
31-2020	Composition de la commission d'appel d'offres
32-2020	Demande de subvention Sécurité Civile

Liste des membres du Conseil Municipal (par ordre alphabétique)

Nom Prénom	Fonction	Signature
BAURIERES Martine	Conseillère Municipale	
BIJAYE Gérard	1er Adjoint	
BLUM Angèle	Conseillère Municipale	
KLEIN Christophe	Conseiller Municipal	
KONIECZNY Alain	Maire	
LOUDCHER Ludovic	Conseiller Municipal	

Nom Prénom	Fonction	Signature
MEDERLET René	Conseiller Municipal	
MOLTER Frédéric	Conseiller Municipal	
NASSOY Vincent	Conseiller Municipal	
SCHMITT Laurent	2ème Adjoint	
SCHMITT Yves	Conseiller Municipal	

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
27 OCT. 2020
COURRIER ARRIVÉ

Séance du 23 OCTOBRE 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine – MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER Frédéric – KLEIN Christophe

N° 26-2020 – ASSURANCE GREINER – REGLEMENT SINISTRE

Monsieur le Maire informe les édiles du sinistre bris de glace survenu sur la vitre arrière du tracteur à l'occasion des travaux de broyage.
Les assurances GREINER nous ont remboursé la somme de 298.69€, déduction faite de la franchise de 75€.
Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré

- ACCEPTE la somme de 298.69 € en règlement du sinistre.

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 24 OCTOBRE 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain

MAIRIE D'ALTRIPPE (Moselle)

Notifié – Publié
Le 24.10.2020
Transmis à la S.P.
Le 24.10.2020

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
27 OCT. 2020
COURRIER ARRIVÉ

Séance du 23 OCTOBRE 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine – MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER Frédéric – KLEIN Christophe

N° 27-2020 – PRISE EN CHARGE D'EQUIPEMENTS POUR LE COMPTE DU SYNDICAT DES ARBORICULTEURS

Le Syndicat des Arboriculteurs a sollicité la commune en vue de la prise en charge financière pour le remplacement des équipements existants au sein du local.

- 1 pompe de puits pour 449 € TTC
- 1 réservoir vertical pour 184 € TTC
- 1 manomètre pour 6.10 € TTC

Soit un total de 639.10 € TTC
La Commune étant propriétaire des biens, le conseil municipal ACCEPTE de prendre en charge la dépense et de rembourser au Syndicat l'acquisition de ces équipements.

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 24 OCTOBRE 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain

MAIRIE D'ALTRIPPE (Moselle)

Notifié – Publié
Le 24.10.2020
Transmis à la S.P.
Le 24.10.2020

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
27 OCT. 2020
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 OCTOBRE 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine – MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER Frédéric – KLEIN Christophe

N° 28-2020 – DEGREVEMENT SUR LOYER DES LOCATAIRES DU 22 RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire informe les édiles que suite à une fuite de gaz dans un des logements situé 22 rue principale. Les locataires se sont retrouvés sans chauffage pendant un week-end.
Les locataires ont été hébergés chez la famille pendant ce week-end.
Aussi, le maire propose de leur accorder un dégrèvement de 45 € sur le montant du loyer.
Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré :

- DONNE un avis favorable à la proposition du Maire

VOTES : 11 **POUR : 11 voix** **CONTRE : 0 voix** **ABSTENTION : 0 voix**

Pour extrait conforme
Altrippe, le 24 OCTOBRE 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain

MAIRIE D'ALTRIPPE (Moselle)

Notifié – Publié
Le 24.10.2020
Transmis à la S.P.
Le 24.10.2020

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
27 OCT. 2020
COURRIER ARRIVÉ

Séance du 23 OCTOBRE 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine – MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER Frédéric – KLEIN Christophe

N° 29-2020 – MODIFICATION DU BUDGET

Monsieur le Maire expose que le coefficient d'intégration fiscale de la CASAS a lourdement chuté en 2020, donc, l'intercommunalité ne prend plus que 25% du FPIC à sa charge en 2020 contre 37% en 2019.

Monsieur le Maire propose de modifier le budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement
Compte 739223 = + 112 €
Compte 022 = - 708 €
Recettes de fonctionnement
Compte 73211 = - 596 €

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré

- DONNE un avis favorable aux modifications du budget.

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 24 OCTOBRE 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain

MAIRIE D'ALTRIPPE (Moselle)

Notifié – Publié
Le 24.10.2020
Transmis à la S.P.
Le 24.10.2020

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
27 OCT. 2020
COURRIER ARRIVÉ

Séance du 23 OCTOBRE 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine – MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER Frédéric – KLEIN Christophe

N° 30-2020 – CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES – RESULTATS DE LA CONSULTATION

Le Maire expose :

- Que le centre de gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Décide :

Article 1 : d'accepter le proposition suivante :

Assureur : AXA France Vie
Courtier : Gras Savoye Berger Simon
Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021)
Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

* Agents affiliés à la CNRACL

Risques garantis :

Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

Conditions : (taux / franchise)

Tous les risques,
Avec **une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **5.93 %** ☐
Tous les risques,

Avec **une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **5.29 %** ☐
Tous les risques,
Avec **une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **4.83 %** ☐

* Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique :

Conditions : taux / franchise
(cocher l'option si retenue)

Tous les risques,
Avec une **franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **1.61 %** ☐

Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0.14% pour la prestation d'administration du contrat par le centre de gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 2 : Le conseil DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : Le conseil DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

Article 4 : Le conseil CHARGE le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Article 5 : Le conseil PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

VOTES : 11 POUR : 11 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 24 OCTOBRE 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain

MAIRIE D'ALTRIPPE (Moselle)

Notifié – Publié
Le 24.10.2020
Transmis à la S.P.
Le 24.10.2020

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
27 OCT. 2020
COURRIER ARRIVÉ

Séance du 23 OCTOBRE 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine – MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER Frédéric – KLEIN Christophe

N° 31-2020 – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Au titre du contrôle de légalité de la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 relative à l'installation de la commission d'appel d'offres (CAO), Mme le Sous-Préfet nous indique que Monsieur le Maire ne doit pas figurer, dans cette CAO, parmi les cinq membres désignés, il doit la présider. Aussi, elle nous invite à retirer la délibération susvisée et à procéder à l'élection des membres de cette commission, conformément aux dispositions en vigueur.
Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après délibéré

RETIRE se délibération du 10 juillet 2020
PROCEDE à l'élection des 3 membres du conseil municipal pour siéger en tant que membres titulaires à cette commission et à l'élection de 3 suppléants.

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :
Titulaires : BIJAYE Claude – MEDERLET René – SCHMITT Laurent
Suppléants : SCHMITT Yves – KLEIN Christophe – LOUDCHER Ludovic

VOTES : 11 **POUR : 11 voix** **CONTRE : 0 voix** **ABSTENTION : 0 voix**

Pour extrait conforme
Altrippe, le 24 OCTOBRE 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain

MAIRIE D'ALTRIPPE (Moselle)

Notifié – Publié
Le 24.10.2020
Transmis à la S.P.
Le 24.10.2020

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous-Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
27 OCT. 2020
COURRIER ARRIVÉ

Séance du 23 OCTOBRE 2020

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – BAURIERES Martine – MEDERLET René – NASSOY Vincent – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER Frédéric – KLEIN Christophe

N° 32-2020 – DEMANDE DE SUBVENTION SECURITE CIVILE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de subvention émanant de la Sécurité Civile.
Le Conseil Municipal après délibéré
DECIDE d'accorder une subvention de 50 € (cinquante euros)

VOTES : 11 **POUR : 11 voix** **CONTRE : 0 voix** **ABSTENTION : 0 voix**

Pour extrait conforme
Altrippe, le 24 OCTOBRE 2020
Le Maire
KONIECZNY Alain

MAIRIE D'ALTRIPPE (Moselle)

Notifié – Publié
Le 24.10.2020
Transmis à la S.P.
Le 24.10.2020